

## Extrait du procès-verbal

---

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.

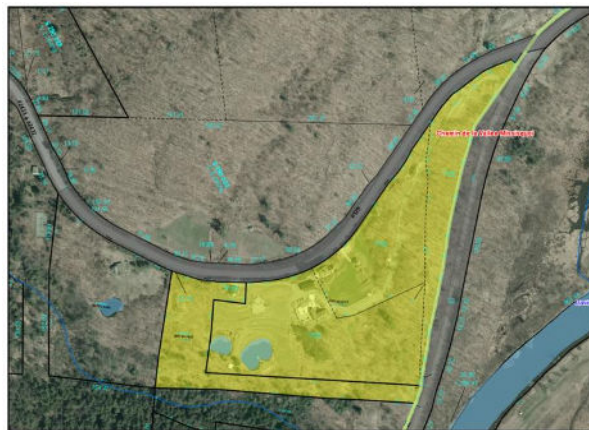
Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

---

2022-07-287

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 ET 6 232 204, SIS AU 2559 ET 2565, CHEMIN SCENIC**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'ajout d'usages complémentaires à un usage principal au 2559 et 2565, chemin Scenic a été reçue le 27 avril 2022;



CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la présente demande se situent dans la zone RUR-06 du Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogoire au Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220;

CONSIDÉRANT QUE l'usage principal est un commerce lié aux activités agricoles, soit un vignoble;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite diversifier l'offre de service actuel en proposant des activités se rattachant à la pratique de l'agrotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser, à titre d'usages complémentaires à un usage principal vignoble existant les activités suivantes;

## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.*

*Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.*

---

- Activités agrotouristiques intérieures et extérieures;
- Restaurants et salles de réception avec service d'alcool à titre accessoire et exclusif à ceux-ci;
- Sites de pique-nique;
- Hébergement d'une clientèle de passage et de court séjour, tel que les maisons de touristes et les auberges de moins de 15 chambres;
- Boutiques d'articles spécialisés en lien avec l'activité principale.

**CONSIDÉRANT QUE** les activités complémentaires peuvent être pratiquées dans les bâtiments principaux et accessoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du chapitre 6 du *Plan d'urbanisme numéro 114-1*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique aura lieu le 26 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique sera tenu par l'intermédiaire du maire ou de tout autre membre du conseil qu'il pourra désigner;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance ordinaire du 24 mai 2022, sous le numéro de résolution 22-05-69;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER**, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le premier projet de PPCMOI afin d'autoriser sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559 et 2565, chemin Scenic, à titre d'usages complémentaires à un usage principal vignoble existant les activités suivantes :

- Activités agrotouristiques intérieures et extérieures;
- Restaurants et salles de réception avec service d'alcool à titre accessoire et exclusif à ceux-ci;
- Sites de pique-nique;
- Hébergement d'une clientèle de passage et de court séjour, tel que les maisons de touristes et les auberges de moins de 15 chambres;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.*

*Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.*

---

- Boutiques d'articles spécialisés en lien avec l'activité principale.  
Les activités complémentaires peuvent être pratiquées dans les bâtiments principaux et accessoires.

**DE TENIR** une assemblée publique le 26 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2022

Jonathan Fortin, LL.B.  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques